

Agen 2030

Compte rendu de la soirée Énergie, Climat et Urbanisme – 11 septembre 2018

Table-ronde n°3 : Urbanisme et transition énergétique

Table ronde animée par :

- Emmanuelle Colboc, architecte et enseignante à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris
- Renaud Dupuy, directeur de NEORAMA

Intervention d'Emmanuelle Colboc

En guise d'introduction, Emmanuelle Colboc a contextualisé son rapport à la ville d'Agen en expliquant avoir mené avec 25 étudiants de l'ENSAP-Belleville un travail exploratoire sur l'ensemble du territoire dans le cadre de leur projet de fin d'étude (2016-2017). Elle a souligné que cette expérimentation lui avait permis de saisir les fragilités du territoire agenais qui constituent, selon elle, « l'exception » de celui-ci, et a précisé qu'elle souhaitait mobiliser le fruit du travail réalisé pour structurer son intervention et alimenter la discussion des éléments suivants :

- 1. Le phénomène du réchauffement climatique et l'impératif induit par ce dernier de faire ré-émerger en ville la fraîcheur par la terre ;**
- 2. L'inondabilité d'Agen**, source à la fois de contrainte et d'opportunité.

Sur ce point, Emmanuelle Colboc a posé la question du Plan de Protection des Risques contre les Inondations (PPRI) dont l'endiguement pour contenir la Garonne consolide aujourd'hui des zones de paupérisation, et a rappelé l'impératif d'explorer d'autres moyens techniques pour aborder cette question. Elle a mentionné à titre d'exemple la proposition de l'architecte Guillaume Aubras de construire à Nantes un quartier en résilience par rapport à l'inondabilité qui permet de préserver les sols tout en laissant s'installer la vie, et a tracé un parallèle avec le secteur du Passage qui pourrait être un sujet de réflexion adapté.

- 3. L'étalement urbain et la paupérisation du centre-ancien**, déserté progressivement par les familles agenaises.

Pour illustrer ce troisième point, elle a présenté deux travaux ayant pour objectif commun d'interroger les manières de rénover de façon attractive les logements en désuétude du centre-ville :

- Le projet de fin d'étude (PFE) de Gabrielle Franceries, étudiante de l'ENSAP, qui intervient selon trois scénarii un îlot situé entre la rue Émile Santini et le Boulevard de la République (destruction du cœur d'îlot pour y introduire 4, 8 et 13 logements selon 3 hypothèses posées) ;
- Le projet des architectes Maël Tessier et Mathieu Germont de transformer un ancien presbytère en six logements.

Interrogations soulevées par les participants

Suite aux propos introductifs d'Emmanuelle Colboc, les participants ont soulevé les interrogations suivantes :

- Les propositions réalisées dans le cadre du projet de fin d'étude de G. Franceries ont-elles pris en compte le prix du marché dans les variables d'analyse, sachant qu'elles supposent une opération extrêmement coûteuse (achat de bâti ancien, démolition du cœur d'ilot et construction) ?
 - Sur ce premier point, l'intervenante a souligné que cette variable avait été mise de côté et que l'exercice avait pour but de faire émerger plusieurs pistes de réflexion sur un cas d'étude concret de rénovation de logements anciens dans le centre-ville d'Agen.
- La tendance à la densification qui fait l'objet de nombreuses préconisations est-elle la meilleure solution ?
 - Emmanuelle Colboc a précisé que le principe de densification était souvent mal interprété et que la densité devait être rendue « aimable » pour fonctionner. Elle a souligné que cette « amabilité » dépendait d'un travail architectural et programmatique pertinent qui sache donner une attention particulière au contexte.

Constats dressés par les participants

Au regard des éléments de contexte introduits par Emmanuelle Colboc, les participants ont insisté sur plusieurs points relatifs à la situation actuelle :

- **L'inadéquation entre le cadre réglementaire et des évolutions d'aménagement « qui s'imposent comme nécessaires »**
 - Les participants ont abordé en premier lieu le cas du Plan de Protection des Risques contre les Inondations (PPRI) qui a, de leur point de vue, un impact direct sur l'étalement urbain et qui doit être une préoccupation première pour l'aménagement de la ville et l'agglomération agenaise ;
 - Une participante parle d'un outil vécu comme une « servitude qui conditionne les projets d'aménagement et qui résulte d'une frontalité État-Collectivité aujourd'hui stérile » ;
 - S'est également posée, dans ce contexte, la question du principe de précaution induit par la réglementation en vigueur. S'il est pertinent dans certains cas pour plusieurs d'entre eux (aménagement des équipements petite enfance/scolaire par exemple), il doit être, pour d'autres, mesuré et pondéré.
« Notre société est très envahie par le principe de précaution. De tous temps, on construisait sur pilotis, pourquoi ne pas le faire ici ? »
- **La paupérisation du centre-ancien**
« Je suis frappée par la qualité architecturale de bâtiments vides dans le centre ancien et le nombre de logements vacants ».
- **La non prise en compte de la Garonne, élément structurant et identitaire de la ville, dans le souci d'aménager**
Un participant insiste sur le paradoxe entre la localisation d'Agen, enserrée par la Garonne, et le désintérêt des agenais pour leur fleuve. Il parle d'une ville qui a « peur de l'eau, qui tourne le dos à la Garonne » » et d'une « sclérose » qui limite l'envergure des projets.
- **Le peu de réserves en eau pour irriguer les arbres et espaces verts de la ville**
« Aucune réserve n'est disponible pour rafraîchir les arbres car les eaux de la Garonne sont fragiles et préemptées en amont par les barrages hydrauliques ».

- **La perte des pratiques mutualisées et collectives dans la ville**
« On a toujours 20 ans de retard sur nos pratiques. Prenons l'exemple de la culture des jardins familiaux qui n'est plus répandue aujourd'hui mais qui marchait parfaitement il y a 25 ans, si l'on considère l'abondance de la production fruitière dans le Lot-et-Garonne ».

Pistes de réflexion

Au regard de ces divers constats, plusieurs pistes de réflexion ont émergé :

- **Sur l'aménagement urbain et le cadre réglementaire**
 - La nécessité de repenser et dépasser la contrainte du PPRI avec un souci d'aménagement pertinent, une trajectoire collective et une pensée résiliente.
 - Penser la ville d'une autre manière en prenant en compte notamment les vides et pleins, les mouvements du vent, les coulées et ruisseaux pour l'associer à la densité.
 - « Le PPRI n'est pas forcément un frein complet pour revenir dans le centre-ville qui se trouve majoritairement hors de la zone inondable ».
- **Sur l'étalement urbain et la paupérisation du centre ancien**
 - Travailler sur la co-promotion du remembrement urbain
 - « En faisant un remembrement urbain, on peut réussir à recréer de nouveaux ilots tout en gardant le charme de notre ville ».
 - Rendre le centre-ville « aimable »
 - « Faire avancer les choses ne passe pas seulement par la réglementation. Il faut parvenir à donner envie aux gens d'habiter le centre-ville. Pensons par exemple au parc de Passeligne qui est très bien pour le centre, un ballon d'oxygène très accessible qui rend la vie de l'agenais intramuros agréable ».
- **Sur l'élément structurant « Garonne » et la gestion de l'eau**
 - « Agen Ville d'eau » - Mettre la Garonne au cœur des logiques d'aménagement
 - « Agen doit être une ville d'eau, une ville qui doit domestiquer l'eau pour profiter des usagers, rafraichir la ville tout en respectant les règles de la sécurité ».
 - Mettre du vert dans la ville
 - Cette préconisation doit s'accompagner, pour un participant, de la condition suivante : impulser à Agen une gestion globale de l'eau afin d'optimiser son utilisation et faire des réserves lorsqu'elle est abondante afin de pouvoir rafraichir et irriguer les arbres.
 - Permettre à la Garonne de ré-inonder les champs pour parvenir au ré-enrichissement de la qualité du sol
- **Changer de focale** en adoptant une approche long terme sur l'aménagement de la ville
- **Travailler sur les pratiques collectives, adopter une posture de « l'en-commun »**